

**RESSOURCES VANTEX LTÉE
VANTEX RESOURCES LTD**

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES/INTERIM FINANCIAL STATEMENTS

**AUX 30 AVRIL 2010 ET 2009/AS AT APRIL 30, 2010 AND 2009
(NON VÉRIFIÉS/UNAUDITED)**

Table des matières		Summary
Résultats et résultat étendu	2	Comprehensive income and earnings
Déficit	3	Deficit
Surplus d'apport	3	Contributed surplus
Frais d'exploration reportés	4	Deferred exploration expenses
Bilans	5	Balance sheets
Flux de trésorerie	6	Cash Flows
Notes aux états financiers	7 – 23	Notes to financial statements

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

RÉSULTATS ET RÉSULTAT
ÉTENDUPériode de trois mois
terminée le 30 avril
Three-months period
ended April 30Période de six mois
terminée le 30 avril
Six-months period
ended April 30COMPREHENSIVE INCOME
AND EARNINGS

	2010	2009	2010	2009	
	\$	\$	\$	\$	
REVENUS					REVENUE
Intérêts sur excédent temporaire de trésorerie	146	672	289	2 024	Interest on temporary surplus of cash
Gain matérialisé sur disposition d'un placement	-	-	18 418	-	Realized gain on disposal of investment
	<u>146</u>	<u>672</u>	<u>18 707</u>	<u>2 024</u>	
FRAIS D'ADMINISTRATION					ADMINISTRATIVE EXPENSES
Assurances	2 880	2 920	5 814	5 612	Insurance
Frais de bureau, communications et publicité	4 842	8 273	16 819	16 517	Office expenses, communications and advertising
Frais de consultation et services professionnels	50 508	33 382	72 734	44 822	Consulting fees and professional fees
Frais de déplacements et de représentation	4 641	4 413	11 660	9 526	Travelling expenses and entertainment
Honoraires de gestion	19 500	30 000	39 000	66 000	Management fees
Inscription et droits	10 652	14 069	15 131	17 903	Listing fees and rights
Loyer	1 500	2 900	3 000	5 900	Rent
Registrariat et information aux actionnaires	10 553	12 401	28 405	13 455	Registration and information to shareholders
Rémunération à base d'actions (note 13)	137 600	61 950	140 900	61 950	Stock-based compensation (note 13)
Services techniques	16 000	-	16 000	-	Technical services
Amortissement – immobilisations corporelles	337	264	653	528	Depreciation – fixed assets
	<u>259 013</u>	<u>170 572</u>	<u>350 116</u>	<u>242 213</u>	
AUTRES					OTHERS
Gain non matérialisé sur placements détenus à des fins de transactions	(77 850)	(1 500)	(25 800)	(4 500)	Unrealized gain on investments held for trading
Gain sur disposition de propriétés minières	-	-	-	(318 775)	Gain on disposal of mining properties
Radiation de propriétés minières	8 278	-	8 278	-	Write-off of mining properties
	<u>(69 572)</u>	<u>(1 500)</u>	<u>(17 522)</u>	<u>(323 275)</u>	
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ET RÉSULTAT ÉTENDU	<u>(189 295)</u>	<u>(168 400)</u>	<u>(313 887)</u>	<u>83 086</u>	NET EARNINGS (NET LOSS) AND COMPREHENSIVE INCOME
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION	<u>(0.013)</u>	<u>(0.002)</u>	<u>(0.021)</u>	<u>0.001</u>	BASIC AND DILUTED EARNINGS (LOSS) PER SHARE

Se reporter aux notes aux états financiers.

See notes to financial statements.

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

DÉFICIT ET SURPLUS
D'APPORTPériode de trois mois
terminée le 30 avril
Three-months period
ended April 30Période de six mois
terminée le 30 avril
Six-months period
ended April 30DEFICIT AND CONTRIBUTED
SURPLUS

	2010		2009		
	\$	\$	\$	\$	
DÉFICIT					DEFICIT
SOLDE AU DÉBUT	9 357 320	8 467 836	9 232 728	8 642 174	BALANCE, BEGINNING OF YEAR
Perte nette (bénéfice net) et résultat étendu	189 295	168 400	313 887	(83 086)	Net loss (net earnings) and comprehensive income
Frais d'émission d'actions	-	20 850	-	40 975	Share issuance expenses
Impôts futurs reliés à l'émission d'actions accréditatives	-	43 008	-	100 031	Future income taxes related to flow-through shares issuance
SOLDE À LA FIN	<u>9 546 615</u>	<u>8 700 094</u>	<u>9 546 615</u>	<u>8 700 094</u>	BALANCE, END OF PERIOD
SURPLUS D'APPORT					CONTRIBUTED SURPLUS
SOLDE AU DÉBUT	2 621 024	1 605 081	2 408 833	1 565 221	BALANCE, BEGINNING OF YEAR
Bons de souscription échus	36 000	9 675	219 726	49 535	Warrants expired
Options d'achat d'actions annulées	225 896	<u>727 996</u>	254 361	<u>727 996</u>	Stock options cancelled
SOLDE À LA FIN	<u>2 882 920</u>	<u>2 342 752</u>	<u>2 882 920</u>	<u>2 342 752</u>	BALANCE, END OF PERIOD

Se reporter aux notes aux états financiers.

See notes to financial statements.

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

FRAIS D'EXPLORATION
REPORTÉSPériode de six
mois terminée le
30 avrilSix-months
period ended
April 30DEFERRED EXPLORATION
EXPENSES

	2010	2009	
	\$	\$	
Forage	-	198 568	Drilling
Géologie, décapage et échantillonnage	12 000	4 260	Geology, stripping and sampling
Hébergement, locations et fournitures diverses	1 936	22 648	Lodging, rental and supplies
Planification et supervision	31 600	41 440	Planning and supervision
Rapports et analyses	25 704	64 983	Reports and analysis
Augmentation des frais d'exploration reportés	71 240	331 899	Increase in deferred exploration expenses
SOLDE AU DÉBUT	5 528 776	5 006 693	BALANCE, BEGINNING OF YEAR
	5 600 016	5 338 592	
Crédit d'impôt	(7 012)	(112 770)	Income tax credit
Radiation de frais d'exploration reportés suite à la disposition de propriétés minières	-	(15 409)	Write-off of deferred exploration expenses related to the sale of mining properties
SOLDE À LA FIN	5 593 004	5 210 413	BALANCE, END OF PERIOD

Se reporter aux notes aux états financiers.

See notes to financial statements.

RESSOURCES VANTEX LTÉE			VANTEX RESOURCES LTD
BILANS	30 avril April 30	31 octobre October 31	BALANCE SHEETS
	2010	2009	
	\$	\$	
ACTIF			ASSETS
ACTIF À COURT TERME			CURRENT ASSETS
Encaisse	224 524	319 822	Cash
Avances sur travaux d'exploration (note 14)	7 254	20 928	Advances on exploration expenses (note 14)
Taxes à recevoir	52 766	91 882	Taxes receivable
Crédit d'impôt à recevoir	7 012	-	Income tax credit receivable
Frais payés d'avance	30 099	10 129	Prepaid expenses
Dépôt de garantie	5 000	5 000	Deposit
	<u>326 655</u>	<u>447 761</u>	
PLACEMENTS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (note 6)	430 000	470 700	INVESTMENTS HELD FOR TRADING (note 6)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	3 756	4 040	FIXED ASSETS (note 7)
PROPRIÉTÉS MINIÈRES (note 8)	850 801	707 244	MINING PROPERTIES (note 8)
PROPRIÉTÉ GAZIÈRE (note 9)	7 203	7 203	GAS PROPERTY (note 9)
FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (note 10)	<u>5 593 004</u>	<u>5 528 776</u>	DEFERRED EXPLORATION EXPENSES (note 10)
	<u>7 211 419</u>	<u>7 165 724</u>	
PASSIF			LIABILITIES
PASSIF À COURT TERME			CURRENT LIABILITIES
Créditeurs	71 103	30 665	Accounts payable
Créditeurs - apparentés (note 14)	1 092	14 948	Accounts payable – related (note 14)
Dépôts sur souscription d'actions	120 000	-	Capital stock subscriptions
	<u>192 195</u>	<u>45 613</u>	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERES FUTURS	<u>1 157 884</u>	<u>1 157 884</u>	FUTURE INCOME AND MINING TAXES
CAPITAUX PROPRES			SHAREHOLDERS' EQUITY
Capital-actions (note 11)	12 231 248	12 166 498	Capital stock (note 11)
Bons de souscription (note 12)	144 950	357 326	Warrants (note 12)
Options d'achat d'actions (note 13)	148 837	262 298	Stock options (note 13)
Surplus d'apport	2 882 920	2 408 833	Contributed surplus
Déficit	<u>(9 546 615)</u>	<u>(9 232 728)</u>	Deficit
	<u>5 861 340</u>	<u>5 962 227</u>	
	<u>7 211 419</u>	<u>7 165 724</u>	

Pour le conseil d'administration / On behalf of the board

Robert Bouvier (s) , administrateur – director

Denis Belisle (s) , administrateur – director

RESSOURCES VANTEX LTÉE

Se reporter aux notes aux états financiers.

VANTEX RESOURCES LTD

See notes to financial statements.

FLUX DE TRÉSORERIE	Période de trois mois terminée le 30 avril Three-months period ended April 30		Période de six mois terminée le 30 avril Six-months period ended April 30		CASH FLOWS
	2010	2009	2010	2009	
	\$	\$	\$	\$	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					OPERATING ACTIVITIES
Bénéfice net (perte nette)	(189 295)	(168 400)	(313 887)	83 086	Net earnings (net loss)
Ajustements pour :					Adjustments for :
Gain matérialisé sur disposition d'un placement	-	-	(18 418)	-	Realized gain on disposal of investment
Rémunération à base d'actions	137 600	61 950	140 900	61 950	Stock-based compensation
Amortissement – immobilisations corporelles	337	264	653	528	Depreciation – fixed assets
Gain non matérialisé sur placements détenus à des fins de transaction	(77 850)	(1 500)	(25 800)	(4 500)	Unrealized gain on investments held for trading
Gain sur disposition de propriétés minières	-	-	-	(318 775)	Gain on disposal of mining properties
Radiation de propriétés minières	8 278	-	8 278	-	Write-off of mining properties
	(120 930)	(107 686)	(208 274)	(177 711)	
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	121 084	(20 839)	172 390	(327 772)	Net change in non-cash working capital items
	154	(128 525)	(35 884)	(505 483)	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					INVESTING ACTIVITIES
Variation de l'encaisse réservée à l'exploration	-	(32 836)	-	(41 450)	Variation in cash reserved for exploration
Produit net de la cession de placements	-	-	84 918	-	Net proceeds on disposal of investment
Produit de la cession de propriétés minières	-	-	-	600 000	Proceeds from disposal of mining properties
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	(369)	-	Acquisition of fixed assets
Acquisition de propriétés minières	(18 831)	(106 299)	(79 735)	(106 799)	Acquisition of mining properties
Acquisition d'une propriété gazière	-	(7 203)	-	(7 203)	Acquisition of gas property
Augmentation des frais d'exploration reportés	(15 427)	(192 013)	(64 228)	(331 899)	Increase in deferred exploration expenses
	(34 258)	(338 351)	(59 414)	112 649	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					FINANCING ACTIVITIES
Émission de capital-actions et de bons de souscription	-	240 000	-	405 000	Capital stock and warrants issued
Frais d'émission d'actions	-	(20 850)	-	(40 975)	Share issuance expenses
	-	219 150	-	364 025	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(34 104)	(247 726)	(95 298)	(28 809)	CHANGE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	258 628	411 136	319 822	192 219	CASH AND CASH EQUIVALENTS AT BEGINNING OF YEAR
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	224 524	163 410	224 524	163 410	CASH AND CASH EQUIVALENTS AT END OF PERIOD

Se reporter aux notes aux états financiers.

See notes to financial statements.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en vertu de la Loi des compagnies de la Colombie-Britannique, a obtenu un certificat de prorogation en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. En février 2004 un certificat a été émis modifiant le nom de Vantex Pétrole, Gaz et Minéraux Ltée pour celui de Ressources Vantex Ltée. Les activités de la Société consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur et développer des propriétés minières. Elle n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables.

2. HYPOTHÈSE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon la convention de la continuité de l'exploitation qui suppose la réalisation des éléments d'actif et le règlement des éléments de passif dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus et de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant.

La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur l'obtention de nouveaux fonds. La réalisation de cet objectif ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Les états financiers ne comportent aucun redressement ni reclassement d'éléments d'actif et de passif qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société se montrait incapable de poursuivre ses activités.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Société a adopté les conventions comptables suivantes, telles que décrites dans le Manuel de l'ICCA (Institut Canadien des Comptables Agréés).

Le 1^{er} novembre 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1400, «Normes générales de présentation des états financiers», du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui traite de la continuité d'exploitation. Les nouvelles recommandations, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, exigent de la direction qu'elle évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation sur une période minimale de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

1. INCORPORATION AND NATURE OF ACTIVITIES

The Company was incorporated under Company Act of British Columbia, and obtained a certificate of continuance under Canada Business Corporations Act. In February 2004, a modification certificate was issued, modifying the name Vantex Oil, Gas and Minerals Ltd by Vantex Resources Ltd. The Company's activities include the acquisition, exploration and development of mining properties. The Company has not yet determined whether these properties contain ore reserves that are economically recoverable.

2. GOING CONCERN ASSUMPTION

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles on a going concern basis, which presumes the realization of assets and discharge of liabilities in the normal course of business for the foreseeable future.

Given that the Company has not yet determined whether its mineral properties contain mineral deposits that are economically recoverable, the Company did not generate income and cash flow from its operations until now.

The Company's ability to continue as a going concern is dependent upon raising additional funds. The outcome of this matter cannot be predicted at this time. These financial statements do not include any adjustment to the amounts and classification of assets and liabilities, which might be necessary should the Company be unable to continue its operations.

3. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES

During the year ended October 31, 2009, the Company adopted the following accounting policies, as described in the CICA (Canadian Institute of Chartered Accountants) Handbook.

On November 1, 2008, in accordance with the applicable transitional provisions, the Company applied the new recommendations of Section 1400, "General Standards of Financial Statement Presentation", of the Canadian Institute of Chartered Accountants' Handbook, dealing with the going concern assumption. The new recommendations, which are effective for fiscal years beginning on or after January 1, 2008 require management to make an assessment of the Company's ability to continue as a going concern over a period which is at least, but is not limited to, twelve months from the balance sheet date. The new requirements only address disclosures and have no impact on the Company's financial results.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le 1^{er} novembre 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué le chapitre 3064 intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » remplaçant le chapitre 3062 intitulé «Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels» et le chapitre 3450 intitulé «Frais de recherche et de développement». Le chapitre 3064 établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif.

Des modifications aux fins d'uniformité ont été apportées à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Ce nouveau chapitre s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. En ce qui concerne les écarts d'acquisition, le chapitre 3064 contient les mêmes normes que l'ancien chapitre 3062. Les nouvelles normes comptables n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Le 27 mars 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié le CPN-174, *Frais d'exploration minière*, afin de fournir des indications supplémentaires à l'intention des entreprises d'exploitation minière sur les circonstances où il est indiqué d'inscrire à l'actif les frais d'exploration rattachés aux biens miniers et le moment où ils devraient faire l'objet d'un test de dépréciation. Ce CPN doit être appliqué aux états financiers publiés après le 27 mars 2009. L'application de ce CPN n'a eu aucun effet sur les états financiers de la Société.

4. CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les IFRS avec prise d'effet au cours de l'année civile 2011. Ainsi, le basculement vers les IFRS sera exigé, pour la Société, pour les états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1^{er} novembre 2011. En conséquence, la Société devra retraiter les montants comparatifs pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2011. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comptent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir. Au cours de la période précédant le basculement, le CNC continuera de publier des normes comptables qui convergent vers les IFRS comme l'IAS 2, «Stocks», et l'IAS 38, «Immobilisations incorporelles», atténuant ainsi l'incidence de l'adoption des IFRS à la date de basculement obligatoire. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des IFRS sur ses états financiers.

3. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

On November 1, 2008, in accordance with the applicable transitional provisions, the Company applied the new Section 3064, "Goodwill and Intangible Assets," in replacement of Section 3062, "Goodwill and Other Intangible Assets" and Section 3450, "Research and Development Costs." Section 3064 establishes the standards for recognizing, measuring, presenting and disclosing information applicable to goodwill after its initial recognition and to the intangible assets of profit-oriented enterprises.

Amendments were made to other CICA Handbook sections for consistency purposes. This new section will apply to financial statements for fiscal years beginning on or after October 1st, 2008. With respect to goodwill, Section 3064 contains the same requirements as former Section 3062. The new standards have no impact on the Company's financial results.

On March 27, 2009, the Emerging Issues Committee issued EIC-174, *Mining exploration costs*, to provide additional guidance for mining exploration enterprises on the circumstances when exploration costs related to mining properties be capitalized, and when an impairment test is required. This Abstract must be applied to financial statements issued after March 27, 2009. The adoption of this Abstract had no impact on the financial statements of the Company.

4. FUTURE ACCOUNTING POLICIES

International Financial Reporting Standards (IFRS)

In February 2008, the AcSB confirmed that Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) for publicly accountable enterprises will be converged with IFRS effective in calendar year 2011. The conversion to IFRS will be required, for the Company, for interim and annual financial statements for the year beginning on November 1, 2011 and will require the restatement for comparative purposes of amounts reported by the Company for the year ended October 31, 2011. IFRS uses a conceptual framework similar to Canadian GAAP, but there are significant differences on recognition, measurement and disclosures. In the period leading up to the conversion, the AcSB will continue to issue accounting standards that are converged with IFRS such as IAS 2 "Inventories" and IAS 38 "Intangible assets", thus mitigating the impact of adopting IFRS at the mandatory transition date. The Company is currently evaluating the impact of the adoption of IFRS on its financial statements.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les éléments présentés dans les notes afférentes.

Les éléments les plus importants nécessitant l'utilisation d'estimations de la direction et d'hypothèses sont relatifs à la valeur recouvrable des actifs miniers, des frais d'exploration reportés, à la rémunération à base d'actions, aux options d'achat d'actions, aux bons de souscription et à la provision d'impôts sur les bénéfices et impôts miniers. Ces estimations et hypothèses ont été formulées par la direction à l'aide d'un jugement éclairé, en fonction des renseignements géologiques les plus récents et de ses lignes de conduite ainsi que des hypothèses à l'égard des affaires futures, de la conjoncture des marchés financiers et de la conjoncture économique future.

Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées pour la préparation des présents états financiers et ces écarts pourraient être importants.

CONSTATATION DES REVENUS

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date d'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Le 1^{er} novembre 2004, la Société a appliqué rétroactivement le chapitre 3870 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés portant sur la rémunération à base d'actions. Depuis cette date, le coût des options octroyées aux employés clés, aux dirigeants et aux administrateurs est comptabilisé aux résultats à titre de charge de rémunération, selon la méthode fondée sur la juste valeur. La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options. La dépense de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions.

JUSTE VALEUR DES BONS DE SOUSCRIPTION

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur relative en utilisant la méthode de la valeur résiduelle pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements were prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles and include the following significant accounting policies:

USE OF ESTIMATES

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and disclosures in the notes thereto.

The most significant items requiring the use of management estimates and valuation assumptions are related to the recoverable value of mining assets, deferred exploration costs, stock-based compensation, stock options, warrants and income and mining taxes provision. These estimates and valuation assumptions were made by management using careful judgment, based on the most current geological information available and its planned course of action, as well as assumptions about future business, economic and capital market conditions.

Actual results could differ from estimates used in preparing these financial statements and such differences could be material.

REVENUE RECOGNITION

Investment transactions are accounted for according to transaction date and resulting revenues are recognized using the accrual basis. Interest income is accrued based on the number of days the investment is held during the period.

STOCK-BASED COMPENSATION

As of November 1st, 2004, the Company applied retroactively the section 3870 of the CICA Handbook related to stock-based compensation. Since that date, the cost of options granted to key employees, officers and directors is accounted for as compensation cost under operations using the fair value-based method. The fair value of stock options at the grant date is determined according to the Black-Scholes options pricing model. Compensation expense is recognized over the vesting period of the stock options.

FAIR VALUE OF THE WARRANTS

Proceeds from unit placements are allocated to the shares and warrants issued according to their relative fair value using the residual method to determine the fair value of warrants issued.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

PERTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION

La perte de base par action est calculée selon la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice.

La perte diluée par action est calculée selon la méthode du rachat d'actions. Cette méthode reprend le même calcul que la perte par action, mais le dénominateur comprend en plus les actions ordinaires potentielles provenant des bons de souscription et des options avec référence à la moyenne boursière de l'action au cours de l'exercice. La perte diluée par action est égale à la perte de base par action si l'effet des bons de souscription et des options est anti-dilutif.

FRAIS D'ÉMISSION D' ACTIONS

Les frais relatifs à l'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

ENCAISSE RÉSERVÉE À L'EXPLORATION

L'encaisse réservée à l'exploration représente des fonds devant être consacrés à l'exploration de propriétés minières et ceci en vertu des restrictions fiscales imposées dans le cadre des placements privés accreditifs.

PLACEMENTS

La société utilise les normes de comptabilisation des placements sous influence notable ainsi que de mesure et de présentation de certains placements qualifiés d'instruments non financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire sur trois ans pour l'équipement informatique et selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 % pour le mobilier et l'équipement.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

BASIC AND DILUTED LOSS PER SHARE

Loss per share has been calculated using the weighted average number of shares outstanding during the year.

Diluted loss per share is calculated according the treasury method. This method is determined on the same basis as loss per share, but the denominator also includes potential shares from warrants and options with reference to average quoted market price of the share during the year. The diluted loss is equal to basic loss if the effect of warrants and options is anti-dilutive.

SHARE ISSUANCE EXPENSES

Share issuance expenses are recorded as an increase of the deficit in the year in which they are incurred.

CASH AND CASH EQUIVALENTS

Cash and cash equivalents consist of cash on hand and balances with bank and all highly liquid short-term investments with original maturities of three months or less at the acquisition date.

CASH RESERVED FOR EXPLORATION

Cash reserved for exploration represents funds to be spent on exploration and mining properties by virtue of the fiscal restrictions imposed under the flow-through private financings.

INVESTMENTS

The company use the establishes standards for accounting for investments subject to significant influence and for measuring and disclosing certain other non-financial instrument investments.

FIXED ASSETS

Fixed assets are recorded at cost and are depreciated based on their useful life using the straight-line method on three years for computers and under the diminishing balance method at the rate of 20 % for furniture and equipment.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur de ces propriétés, diminution faite des crédits d'impôts et des droits miniers remboursés relatifs à ces frais sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement inscrits aux propriétés minières et aux frais reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition et d'exploration ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, celui-ci est dévalué à sa valeur nette de réalisation.

La direction de la Société revoit régulièrement la valeur comptable des actifs aux fins de dévaluation. La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de celle-ci d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

CONVENTION D'OPTIONS SUR DES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

À l'occasion, la Société acquiert ou cède des propriétés minières conformément aux modalités de conventions d'options. Comme les options peuvent être exercées selon le bon vouloir de leur titulaire, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements relatifs aux options sont comptabilisés à titre de coûts ou d'encaissements découlant de propriétés minières lorsque ces paiements sont faits ou reçus.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERIS FUTURS

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour les incidences fiscales attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans les résultats de l'exercice, qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

MINING PROPERTIES AND DEFERRED EXPLORATION EXPENSES

Mining properties are recorded at cost. Exploration and development costs reduced by tax credits and mining rights related to these expenses are deferred. When a decision is made to bring an orebody into production, the costs related to the orebody, recorded under mining properties and deferred expenses, are transferred to fixed assets; they will then be amortized, based on the units of production of the year and the probable and proven ore reserves. If it is determined that capitalized acquisition and exploration costs are not recoverable over the estimated economic life of the property, or if the project is abandoned, the project is written down to its net realizable value.

The Company's management reviews the carrying values of assets on a regular basis to determine whether any write-downs are necessary. The recoverability of amounts recorded for mining properties and deferred exploration expenses depends on the discovery of economically recoverable reserves, confirmation of the Company's interest in the mining claims, its ability to obtain the necessary financing to complete the development, and future profitable production or proceeds from the disposition thereof. The amounts shown for mining properties and deferred exploration expenses do not necessarily represent present-time or future values.

MINING PROPERTIES OPTIONS AGREEMENTS

From time to time, the Company may acquire or dispose of mining properties pursuant to the terms of options agreements. Due to the fact that options are exercisable entirely at the discretion of the optionee, the amounts payable or receivable are not recorded. Option payments are recorded as mining property costs or recoveries when the payments are made or received.

FUTURE INCOME AND MINING TAXES

The Company uses the asset and liability method of accounting for income taxes. Under this method, future tax assets and liabilities are recognized for the tax consequences attributable to differences between the financial statements carrying amounts of existing assets and liabilities and their respective tax bases. Future tax assets and liabilities are measured using enacted or substantively enacted tax rates that are expected to apply to taxable income in the years during which those temporary differences are likely to be recovered or settled. The effect on future tax assets and liabilities of a change in tax rates is recognized in income in the year that includes the enactment date. The Company establishes a valuation allowance against future income tax assets if, based on available information, it is more likely than not that some or all of the future tax assets will not be realized.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

ACTIONS ACCRÉDITIVES

Les actions émises suite à un financement par actions accréditatives sont comptabilisées à leur prix de vente. En vertu des lois fiscales, la Société renonce aux déductions à titre de dépenses de ressources liées aux activités d'exploration et financées par des actions accréditatives au bénéfice des investisseurs.

Selon la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, l'impact fiscal est comptabilisé au moment de la renonciation des déductions en faveur des investisseurs.

RÉGIME D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 13. La contrepartie versée au moment de l'exercice des options d'achat d'actions est portée au crédit des actions ordinaires et aucune charge de rémunération n'est comptabilisée au moment de l'exercice des options d'achat d'actions.

RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu correspond à la variation des capitaux propres d'une entreprise découlant d'opérations, d'événements et de circonstances sans rapport avec les actionnaires. Il comprend des éléments qui ne seraient normalement pas inclus dans le bénéfice net, comme les gains ou les pertes non réalisés sur des placements disponibles à la vente et les gains ou les pertes sur disposition de propriétés minières.

CAPITAUX PROPRES

Les variations des capitaux propres de la période attribuables aux variations des bénéfices non répartis, aux variations du surplus d'apport et aux variations du capital-actions sont présentées séparément.

Les composantes des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du capital-actions sont présentées séparément.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

FLOW-THROUGH SHARES

Shares issued following a flow-through financing are recorded at their selling price. The resource expenditure deductions for income tax purposes related to exploratory activities are renounced in favour of the investors in accordance with tax legislation.

Under the liability method of accounting for income taxes, the future income taxes are recorded on the date that the Company renounces the deductions to the investors.

STOCK OPTION PLAN

The Company offers a stock option plan, which is described in Note 13. Any consideration paid on the exercise of stock options is credited to common share capital and no compensation expense is recognized for this plan when stock and stock options are exercised.

COMPREHENSIVE INCOME

Comprehensive income is the change in equity of an enterprise arising from transactions and other events and circumstances from non-shareholder sources. It includes items that would not normally be included in net income such as unrealized gains and losses on available-for-sale investments and gain or loss on disposal of mining properties.

EQUITY

Changes in equity for the period arising from changes in contributed surplus, changes in retained earnings and changes in share capital are presented separately.

Components of equity, retained earning, contributed surplus and share capital are presented separately.

FINANCIAL INSTRUMENTS

Financial assets and financial liabilities are initially recognized at fair value and their subsequent measurement is dependent on their classification as described below. Their classification depends on the purpose for which the financial instruments were acquired or issued, their characteristics and the Company's designation of such instruments. Settlement date accounting is used.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de cette juste valeur (qui incluent les intérêts, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés) sont incluses dans les résultats.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs détenus à des fins de transaction. Sauf ce qui est mentionné ci-dessous, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, au moment où le gain et la perte cumulé est transféré dans les résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Held for trading

Held for trading financial assets are financial assets typically acquired for resale prior to maturity or that are designated as held for trading. They are measured at fair value at the balance sheet date. Fair value fluctuations (including interest, gains and losses realized on disposal and unrealized gains and losses) are included in earnings.

Available-for-sale

Available-for-sale financial assets are those non-derivative financial assets that are designated as available-for-sale, or that are not classified as loans and receivables, held-to-maturity or held-for-trading investments. Except as mentioned below, available-for-sale financial assets are carried at fair value with unrealized gains and losses included in accumulated other comprehensive income until realized when the cumulative gain or loss is transferred to earnings.

Available-for-sale financial assets that do not have quoted market prices in an active market are recorded at cost.

Interest on interest-bearing available-for-sale financial assets is calculated using the effective interest method.

Loans and receivables

Loans and receivables are accounted for at amortized cost using the effective interest method.

Other liabilities

Other liabilities are recorded at amortized cost using the effective interest method and include all financial liabilities, other than derivative instruments.

Transaction costs

Transaction costs related to held for trading financial assets are expensed as incurred. Transaction costs related to available-for-sale financial assets, other liabilities and loans and receivables are netted against the carrying value of the asset or liability and are then recognized over the expected life of the instrument using the effective interest method.

Effective interest method

The Company uses the effective interest method to recognize interest income or expense which includes transaction costs or fees, premiums or discounts earned or incurred for financial instruments.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable sauf indication contraire dans les notes. L'encaisse porte intérêt à un taux variable. Les avances sur travaux d'exploration, les taxes à recevoir, le dépôt de garantie et les créditeurs ne portent pas intérêts.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CRÉDIT D'IMPÔT À TITRE DE DROITS MINIERES ET CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR MINIER

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable à titre de droits miniers sur les frais reliés aux activités minières engagées au Québec. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais engagés.

La Société a aussi droit au crédit d'impôt remboursable pour les entreprises du secteur minier à l'égard des frais d'exploration admissibles engagés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en réduction des frais engagés.

Les crédits d'impôts liés à l'exploration sont comptabilisés à la condition que la Société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront.

INFORMATION À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société divulgue les exigences en matière d'informations à fournir sur le capital, telles que : des informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; des données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital; le fait que l'entité s'est conformée au cours de la période aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures; et les conséquences pour l'entité si elle ne s'est pas conformée aux exigences en question. Les informations additionnelles sont présentées à la note 15, intitulée « Informations à fournir concernant le capital ».

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Fair value

The fair value of all of the Company's financial instruments approximates the carrying value unless otherwise noted. Cash bear interest at variable rate. Advances on exploration expenses, taxes receivable, deposit and accounts payable are without interest.

IMPAIRMENT OF LONG-LIVED ASSETS

Long-lived assets are tested for recoverability whenever events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable. An impairment loss is recognized when their carrying value exceeds the total undiscounted cash flows expected from their use and eventual disposition. The amount of the impairment loss is determined as the excess of the carrying value of the asset over its fair value.

MINING RIGHTS TAX CREDIT AND TAX CREDIT FOR MINING EXPLORATION COMPANIES

The Company is entitled to refundable mining rights tax credit on mining exploration charges incurred in Quebec. This tax credit has been applied against the charges incurred.

The Company is also entitled to the refundable tax credit for mining exploration companies on qualified exploration expenditures incurred. This tax credit has been applied against the charges incurred.

The exploration tax credits are recorded provided that the Company is reasonably certain that these credits will be received.

CAPITAL DISCLOSURES

The Company disclose requirements concerning capital such as: qualitative information about an entity's objectives, policies and processes for managing capital; quantitative data about what it regards as capital; whether the entity has complied with any externally imposed capital requirements and, if not, the consequences of such non-compliance. Additional information are presented in Note 15, "Capital disclosures".

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

30 avril 2010

April 30, 2010

6. PLACEMENTS DÉTENUS À
DES FINS DE TRANSACTIONS6. INVESTMENTS HELD
FOR TRADING

	Coût Cost 2010	Juste valeur Fair value 2010	Juste valeur Fair value 2009	Coût Cost 2009
	\$	\$	\$	\$
60 000 actions ordinaires de la société publique Les Ressources D'Ariane Inc., reçues en contrepartie de la cession des propriétés minières Black Dog et Casa Berardi.	15 000	8 400	8 700	15 000
2 635 000 (3 300 000 en 2009) actions ordinaires de la société publique Ressources Minières Vanstar Inc., reçues en contrepartie de la cession des propriétés minières Pinaca et Patica. Au 30 avril 2010, Ressources Vantex Ltée détient 25,6 % des actions ordinaires de Vanstar.	263 500	421 600	462 000	330 000
	<u>278 500</u>	<u>430 000</u>	<u>470 700</u>	<u>345 000</u>

60,000 common shares of Ariane Resources Inc., a public company, pursuant to the sale of Black Dog and Casa Berardi mining properties.

2,635,000 (3 300 000 in 2009) common shares of Vanstar Mining Resources Inc., a public company, pursuant to the sale of Pinaca and Patica mining properties. As of April 30, 2010, Vantex Resources Ltd owns 25.6 % of Vanstar's common shares.

7. IMMOBILISATIONS
CORPORELLES

7. FIXED ASSETS

	Coût Cost	Amortissement cumulé Accumulated depreciation	Valeur nette Net value 2010	Valeur nette Net value 2009
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	2 387	1 112	1 275	1 283
Mobilier et équipement	5 433	2 952	2 481	2 757
	<u>7 820</u>	<u>4 064</u>	<u>3 756</u>	<u>4 040</u>

Computers
Furniture and equipment

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

30 avril 2010

April 30, 2010

8. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

8. MINING PROPERTIES

	TITRES MINIERS CLAIMS	DÉTENU HELD %	COÛT COST 2009 \$	ACQUISITION \$	RADIATION WRITE-OFF	COÛT COST 2010 \$
Guillet	40	100	325 131	312	8 278	317 165
Santa Anna	21	100	115 990	468		116 458
Ana	17	100	14 795	-		14 795
Manic	16	100	27 262	-		27 262
Ortona	17	100	27 964	-		27 964
Hurd	7	90	78 166	62 045		140 211
Ogima Nord	31	90	30 744	30 130		60 874
Sandborn	6	100	10 294	260		10 554
Perron	21	100	51 028	-		51 028
Francoeur	16	100	12 850	8 802		21 652
Cadillac Rang III	10	100	13 020	8 750		21 770
Opi	50	100	-	9 840		9 840
Mitsumi	20	100	-	2 400		2 400
Renault Bay	11	100	-	27 792		27 792
Urban-Barry	18	100	-	1 036		1 036
	<u>301</u>		<u>707 244</u>	<u>151 835</u>	<u>8 278</u>	<u>850 801</u>

Les propriétés minières sont toutes situées au Québec.

The mining properties are all located in Quebec.

9. PROPRIÉTÉ GAZIÈRE

9. GAS PROPERTY

	DÉTENU HELD %	COÛT COST 2009 \$	COÛT COST 2010 \$
Salomon	100	7 203	7 203
		<u>7 203</u>	<u>7 203</u>

La propriété est située au Québec.

The property is located in Quebec.

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

30 avril 2010

April 30, 2010

10. FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

10. DEFERRED EXPLORATION EXPENSES

	2009	FRAIS D'EXPLORATION EXPLORATION COST	CRÉDIT D'IMPÔT INCOME TAX CREDIT	2010
	\$	\$		\$
Guillet	3 933 299	22 263		3 955 562
Santa Anna	658 684	2 109		660 793
Ana	63 640	-		63 640
Manic	106 310	-		106 310
Ortona	32 604	-		32 604
Hurd	714 493	46 843	7 012	754 324
Ogima Nord	19 746	-		19 746
Mitsumi	-	25		25
	<u>5 528 776</u>	<u>71 240</u>	<u>7 012</u>	<u>5 593 004</u>

11. CAPITAL-ACTIONS

11. CAPITAL STOCK

Autorisé :

Authorized :

Nombre illimité d'actions ordinaires, votantes et participantes, sans valeur nominale.

Unlimited number of voting common shares, participating, without par value.

Émises :

Issued :

	2010		2009		
	Nombre d'actions Number of shares	Montant Amount \$	Nombre d'actions Number of shares	Montant Amount \$	
Solde au début	86 699 309	12 166 498	66 464 309	11 228 398	Balance, beginning of year
Consolidation 6 pour 1	(72 249 424)	-	-	-	Consolidation 6 for 1
Actions émises :					Shares issued:
Acquisition de propriétés minières	524 000	64 750	1 400 000	90 000	Acquisition of mining properties
Placements privés	-	-	5 457 000	226 580	Private placements
Financements privés accréditifs	-	-	13 378 000	621 520	Private flow-through financings
Solde à la fin	<u>14 973 885</u>	<u>12 231 248</u>	<u>86 699 309</u>	<u>12 166 498</u>	Balance, end of period

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

30 avril 2010

April 30, 2010

12. BONS DE SOUSCRIPTION

12. WARRANTS

	2010		2009		
	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	
En circulation au début de l'exercice	17 474 546	0,11	12 678 972	0,19	Outstanding at beginning of year
Consolidation 6 pour 1	(14 562 122)	-	-	-	Consolidation 6 for 1
Émis	150 000	0,16	11 430 000	0,08	Issued
Échus	(1 340 757)	0,54	(6 634 426)	0,21	Expired
En circulation à la fin de la période	<u>1 721 667</u>	<u>0,48</u>	<u>17 474 546</u>	<u>0,11</u>	Outstanding, end of period

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription en circulation au 30 avril 2010:

The following table summarizes information on warrants outstanding as at April 30, 2010:

Bons de souscription en cours / Warrants outstanding

Prix d'exercice Exercise price \$	Nombre de bons de souscription Number of warrants	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir Weighted-average remaining contractual life mois / month	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted-average exercise price \$
0,42	700 000	1	0,42
0,60	187 500	3	0,60
0,60	30 000	3	0,60
0,48	87 500	3	0,48
0,60	566 667	5	0,60
0,16	150 000	20	0,16
	<u>1 721 667</u>		<u>0,48</u>

13. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

13. STOCK OPTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration.

The shareholders of the Company approved a stock option plan (the "plan") whereby the Board of Directors may grant to employees, officers, directors and consultants of the Company, share purchase options to acquire common shares in such numbers, for such terms and at such exercise prices as may be determined by the Board of Directors.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est de 2 889 000 actions.

The plan requires that the maximum number of shares in the capital of the Company which could be set aside for award under the plan is 2,889,000 shares.

En mars 2010, 968 333 options d'achats d'actions en circulation ont été annulées et remplacées par 2 000 000 options d'achats d'actions à un prix d'exercice de 0.11 \$, valides pour 5 ans. Ces nouvelles options d'achats d'actions ont été approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle tenue en avril 2010.

In March 2010, 968,333 stock options previously issued were cancelled and 2,000,000 new stock options were granted at a price of \$ 0.11. These new options valid for 5 years, were held approved by the shareholders at the company's annual meeting in April 2010.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur d'une même personne ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

The total number of common shares reserved for the exercise of options in favor of the same person must not, during a 12 month period, exceed 5% of the common shares issued and outstanding of the Company, a figure calculated from the date on which the option is granted.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur de consultants et de personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 2 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

The total number of common shares reserved for the exercise of options for consultants and individuals who provide public relations with investors must not, during a 12 month period, exceed 2% of the common shares issued and outstanding of the Company, a figure calculated from the date on which the option was granted.

Le prix d'achat des actions ordinaires, à la levée de chaque option accordée en vertu du régime, sera le prix fixé pour cette option par le conseil d'administration ou par le comité au moment de l'octroi de chaque option, mais ce prix ne pourra être inférieur au « cours escompté ». « Cours escompté » s'entend du cours observé au moment de l'octroi des options moins une décote variant de 10 % à 25 %, sous réserve d'un prix minimal de 0.10 \$. Le cours observé au moment de l'octroi s'entend du cours des actions à la cote de la Bourse de croissance TSX à la clôture la veille de l'octroi. S'il n'y a pas eu d'opérations la veille, le cours de clôture est remplacé par la moyenne entre le cours acheteur et le cours vendeur.

The purchase price for the shares at the closing of each option granted under the plan, the price will be set for this option by the Board or the committee at the time of grant of each option, but its price will not be lower than the "expected price". "Expected Price" is the price observed at the time of granting options less a discount ranging from 10% to 25%, subject to a minimum price of \$0.10. The price observed at the time of grant means the share price on the TSX Venture Exchange at the closing day before the grant. If there were no transactions on that day, the closing price should correspond to the average between the bid price and ask price.

Les options d'achat d'actions peuvent être exercées en tout temps et expirent 30 jours après la date de départ du détenteur.

The options are exercisable at any time and terminate 30 days following the holder's date of departure.

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

30 avril 2010

April 30, 2010

13. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (suite)

13. STOCK OPTIONS (continued)

	2010		2009		
	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	
En circulation au début de l'exercice	5 510 000	0,106	5 510 000	0,167	Outstanding at beginning of year
Octroyées	600 000	0,100	-	-	Granted
Consolidation 6 pour 1	(5 091 667)				Consolidation 6 for 1
	1 018 333	0,630	5 510 000	0,167	
Annulées	(968 333)	0,620	(2 950 000)	0,215	Cancelled
Octroyées	2 400 000	0,110	2 950 000	0,100	Granted
En circulation à la fin de la période	<u>2 450 000</u>	<u>0,123</u>	<u>5 510 000</u>	<u>0,106</u>	Outstanding at the end of period

Options en circulation / Options outstanding

Prix d'exercice Exercise price \$	Nombre d'options en circulation au 30/04/10 Number of options outstanding as at 04/30/10	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir Weighted-average remaining contractual life mois / month	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted-average exercise price \$
0.600	16 667	3	0.600
0.840	33 333	20	0.840
0.110	400 000	59	0.110
0.110	2 000 000	60	0.110
	<u>2 450 000</u>		<u>0..123</u>

Options émises aux courtiers / Options granted to brokers

	2010		2009		
	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	
En circulation au début de l'exercice	773 139	0,141	773 139	0,141	Outstanding at beginning of year
Consolidation 6 pour 1	(644 282)				Consolidation 6 for 1
Échues	(128 857)	0,846	-	-	Expired
En circulation à la fin de la période	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>773 139</u>	<u>0,141</u>	Outstanding at the end of period

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

30 avril 2010

April 30, 2010

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

14. RELATED PARTY TRANSACTIONS

Au cours des périodes de six mois terminées les 30 avril 2010 et 2009 la Société a effectué avec des dirigeants et avec une société contrôlée par un dirigeant de Ressources Vantex Ltée, les transactions suivantes :

During the six-months periods ended April 30, 2010 and 2009, the Company undertook with officers and a company controlled by an officer of Vantex Resources Ltd, the following transactions:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
	\$	\$	
À titre de frais d'exploration reportés :			As deferred exploration expenses :
Société contrôlée par un dirigeant	30 000	24 000	Company controlled by and officer
À titre de frais d'administration :			As administrative expenses:
Honoraires de gestion – dirigeants	39 000	66 000	Management fees – officers
Avances sur travaux d'exploration à une société contrôlée par un dirigeant, sans intérêts, ni modalités de remboursement	7 254	76 928	Advances on exploration expenses to a company controlled by an officer, without interest or fixed repayment conditions

La direction considère que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange représentant le montant de la contrepartie payée.

Management is of the opinion that these transactions were undertaken under the same conditions as transactions with non-related parties. These operations are incurred in the normal course of business and measured at the exchange amount, representing the monetary consideration paid.

15. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

La Société définit son capital par les capitaux propres, incluant le régime d'options d'achat d'actions. Le capital est donc de 5 861 340 \$ au 30 avril 2010 et de 5 962 227 \$ au 31 octobre 2009, soit une diminution de 100 887 \$ au cours de la période.

Les principales variations proviennent de l'émission de capital-actions de 64 750 \$ et de la perte nette de 313 887 \$ ainsi que des variations dans les options d'achat d'actions.

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et soutenir la stratégie d'exploration des propriétés minières afin d'offrir un rendement aux actionnaires ;
- Maintenir une structure du capital optimale afin de privilégier le financement de sa stratégie de croissance.

La Société gère la structure de son capital et apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 1^{er} novembre 2009.

La Société assure le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et indicateurs non financiers du rendement. Aucune exigence de maintien de ratios financiers n'est exigée par les créanciers.

La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

L'exposition secondaire de la Société au risque de crédit a trait aux taxes de vente gouvernementales remboursables pour une somme de 52 766 \$, dont le risque est considéré minimal.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'excédent des obligations financières exigibles à tout moment sur les actifs financiers disponibles. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de liquidité vise à détenir des réserves suffisantes facilement accessibles.

15. CAPITAL DISCLOSURES

The Company defines its capital as shareholders' equity, including stock options plan. Capital is \$5,861,340 as at April 30, 2010 and \$5,962,227 as at October 31, 2009, a decrease of \$100,887 during the period.

Principal variations correspond to issuance of shares for \$64,750, the net loss of \$313,887 and variations in stock options outstanding.

The Company's objectives when managing capital are as follows:

- To safeguard the Company's ability to continue as a going concern and to support its growth strategy of mining properties exploration to provide returns to shareholders ;
- To maintain an optimal capital structure to encourage the financing of its growth strategy.

The Company manages and adjusts its capital structure in conjunction with economic conditions and risk characteristics of underlying assets. In order to maintain or adjust its capital structure, the Company may issue new shares to improve its financial performance and flexibility. The Company's capital objectives, policies and procedures are unchanged since November 1st, 2009.

The Company monitors its capital using different financial ratios and non-financial performance indicators. No ratio requirement has been imposed by the lenders.

The Company is not subject to any capital requirements imposed by a regulator.

16. FINANCIAL INSTRUMENTS AND RISK MANAGEMENT

Credit risk

The Company's secondary exposure to credit risk is on refundable government sales taxes for an amount of \$52,766 considered as minimal credit risk.

Liquidity risk

Liquidity risk arises through the excess of financial obligations over available financial assets due at any point in time. The Company's objective in managing liquidity risk is to maintain sufficient readily available reserves.

RESSOURCES VANTEX LTÉE

VANTEX RESOURCES LTD

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

30 avril 2010

April 30, 2010

17. ENGAGEMENTS

17. COMMITMENTS

a) Redevances

Des redevances seront versées dans le cas où l'exploitation commerciale de certaines propriétés débiterait. Ces redevances varient de 0.50 % à 3.00 % au 30 avril 2010.

b) Propriétés minières

Dans le cadre du projet Galloway, la Société a signé des ententes d'option d'acquisition de propriétés minières comportant des engagements dont les soldes en date du 30 avril 2010 sont les suivants :

	2010	2011	2012	
	\$	\$	\$	
Paiements en espèces	-	45 000	65 000	Cash payments
Travaux d'exploration	-	50 000	-	Exploration work
Émission d'actions	15 000	75 500	144 000	Issuance of shares

Dans l'éventualité d'une étude de faisabilité positive sur la propriété Perron, Vantex verserait 100 000 \$ au vendeur.

Dans l'éventualité d'une mise en production de la propriété Perron, Vantex verserait 500 000 \$ au vendeur au début des travaux de construction de la future mine, ainsi qu'une redevance annuelle de 1\$/jour pour chaque once produite.

a) Royalties

Royalties will be paid if commercial operations are attained on certain mining properties. These royalties vary from 0.50 % to 3.00 % as of April 30, 2010.

b) Mining properties

As part of the Galloway project, the Company has agreed to some commitments related to option agreements for the acquisition of mining properties. As of April 30, 2010, the commitments are as follows:

In the event of a positive feasibility study on the property Perron, Vantex will pay \$ 100,000 to the vendor.

If gold production should start on the property Perron, Vantex will pay \$ 500,000 to the vendor at the beginning of construction of the future mine and an annual royalty of \$ 1/day for each ounce produced.

18. ÉVENTUALITÉ

18. CONTINGENCY

Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de la direction, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements présentement en vigueur. Les coûts pouvant résulter de la restauration de sites seront comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une évaluation raisonnable.

The Company's operations are governed by governmental laws and regulations regarding environmental protection. The environmental consequences are hardly identifiable, whether it is the result level, the impact or its deadline. At the date of financial statements, and to the best knowledge of its management, the Company is, at the present, in conformity with the laws and regulations. Restoration costs will be accounted in earnings of the year it will be possible to make a reasonable estimate.

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

19. SUBSEQUENT EVENTS

Vente de redevances

En janvier 2010, la Société a signé une entente avec une société publique d'exploration visant à transférer son droit à des redevances de 1,5 % dans la propriété minière Casa Berardi en contrepartie de 150 000 actions ordinaires. Ces actions ont été émises en juin 2010.

Sales of royalties

In January 2010, the Company signed an agreement with a public exploration company to transfer its right to royalties of 1.5% in the Casa Berardi mining property in exchange for 150,000 common shares. These shares were issued in June 2010.